

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 6-122

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre 2024 Le Conseil Municipal de la commune de SANT-GERVASY, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Membres présents: Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Felix FENELON, Téo MONNIGADON

Membres absents:

Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres excusés : 3

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 6 septembre 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur: Monsieur François PLAZAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

REÇU EN PREFECTURE le 16/09/2024 Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20240912-6_122-DE

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.542-3,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les délibérations en date du 2 mai 2018 et du 29 juillet 2022 relatives à l'attribution du régime indemnitaire,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le cadre d'emploi de l'instructeur du droit des sols et chargé des élections suite au prochain départ pour mutation de l'agent exerçant ces missions

Le rapporteur expose :

L'agent actuel, qui occupe l'emploi d'adjoint administratif territorial en charge notamment de l'urbanisme et des élections, quitte la collectivité dans le cadre d'une mutation à compter du 01/10/2024.

Ce départ va donc nécessiter le recrutement d'un nouvel agent sur les missions en lien avec le droit des sols, la tenue des listes électorales et l'organisation des élections notamment.

Afin de prendre en considération la spécificité des missions précitées mais également afin de rendre l'offre d'emploi attrayante et cibler un profil de candidat plus large, il est nécessaire d'ouvrir la candidature aux agents relevant des catégories B et C de la filière administrative de la fonction publique territoriale.

A cet effet, il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs et créer un nouvel emploi de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Une fois le recrutement effectif et en fonction du cadre d'emploi du profil retenu, l'avis du Comité Social Territorial sera recueilli afin de délibérer sur la suppression du tableau des effectifs de l'emploi non nécessaire.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE :

- D'adopter la proposition de création d'un emploi de rédacteur territorial;
- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er octobre 2024

Cadres ou emplois	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire de service
_======		Filière admin	istrative	**************************************
Attaché	Α	1	1	35
Rédacteur territorial	В	1	2	35
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	С	1	1	35
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	С	1	1	35
Adjoint administratif	С	1	2	35
Adjoint administratif	С	1	0	28
		Filière tech	nique	

Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	С	1	1	35			
Adjoint technique ppal 2ème classe	С	1	1	35			
Adjoint technique ppal 2ème classe	С	1	1	28			
Adjoint technique	С	2	2	35			
Adjoint technique	С	1	1	28			
Adjoint technique	С	1	1	26			
Adjoint technique	С	1	1	24			
Filière sociale							
Agent spécialisé ppal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	С	3	3	30			
Filière police municipale							
Brigadier-chef ppal de police municipale	С	1	1	35			

Les crédits nécessaires étant disponibles au budget, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI

Joël VINCENT